



Subsides égalité des chances

La ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, Fadila Laanan, a fait adopter par le gouvernement de la Communauté française, ce jeudi, deux arrêtés octroyant des subsides dans le secteur de l'égalité des chances.

- **21.835 euros à l'unité Analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement (aSPe) de l'Université de Liège pour soutenir la réalisation d'un outil destiné à favoriser l'orientation des filles vers les options scientifiques dès l'enseignement secondaire.** Le projet qui fait l'objet de ce subside vise à mettre en évidence l'accessibilité des options scientifiques pour les filles et à promouvoir l'égalité et la mixité dans l'enseignement secondaire et supérieur dans un secteur porteur d'emplois. L'aSPe réalise une brochure destinée à :
 - o dresser l'état de la question (résultats, diplômes...) ;
 - o battre en brèche les stéréotypes en tous genres ;
 - o donner des pistes renforçant l'attrait des études scientifiques pour les filles ;
 - o servir de base à des formations continuées des enseignants.Cet outil a pour objectif de sensibiliser les acteurs du monde éducatif aux inégalités de genre dans la fréquentation des filières scientifiques et de concourir à améliorer l'orientation des jeunes, quel que soit leur sexe, vers les études scientifiques.

- **7.500 euros respectivement au centre METICES (ULB) et au CEDEM (ULg), en soutien à la réalisation d'une étude sur les indicateurs d'intégration des personnes d'origine étrangère.** Ces subventions cofinancent une étude conduite conjointement par les deux centres de recherche portant sur trois dimensions.
 - o L'inscription de la politique d'intégration destinée aux populations étrangères et d'origine étrangère conduite en Communauté française dans le cadre de la politique européenne d'intégration.
 - o La construction d'indicateurs d'intégration et la récolte des données disponibles auprès d'institutions régionales, communautaires et fédérales. Ceci constituera la partie centrale de l'étude.

- o La construction – avec les acteurs institutionnels, les organisations sociales et les associations – d’indicateurs d’évaluation des politiques d’intégration menées en Communauté française de Belgique.

L’ensemble du projet sera développé entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 octobre 2010. Il sera mené en collaboration avec les divers services de la Communauté française ayant une compétence dans le domaine de l’intégration, ainsi qu’avec ceux de la Région wallonne et de la Commission communautaire française de la Région bruxelloise. Il entend également impliquer des acteurs associatifs chargés de la mise en œuvre de cette politique.

Le budget estimé pour l’ensemble du projet est de 131.000 euros. Le Fonds européen pour l’intégration est sollicité pour le cofinancement de l’étude à hauteur de 50% du budget.

Contact:

Pascal Sac - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l’Audiovisuel, de la Santé et de l’Égalité des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be